ANDORRA 24 · ÉDITION SOIR

samedi 31 octobre 2026 à 23:35

NEWS EDITION

1. Demandes de logement que les locataires signalent les notifications du propriétaire

Commençons par le logement. L'Institut National de l'Habitat a appelé les locataires à notifier à l'Administration les notifications qu'ils reçoivent des propriétaires dans le cadre de la désintervention des loyers. Qu'il s'agisse de résilier le contrat, d'annoncer de nouvelles conditions ou de récupérer l'appartement pour son propre usage, l'institution souhaite disposer de documents permettant de détecter d'éventuels manquements et d'y donner suite. Selon les déclarations de la direction de l'Institut recueillies ce samedi, le tracé indiqué est une demande générique adressée au ministère chargé du logement. Il convient de souligner qu'une communication du propriétaire ne démontre pas, en soi, un abus. Mais il est également vrai que, sans enregistrement des incidents, les garanties de la loi ne peuvent rester que sur le papier. La question est de savoir combien de notifications seront reçues, combien feront l'objet d'une enquête et combien donneront lieu à une action efficace.

2. La CASS et Salut travaillent pour étendre la couverture en oncologie à 100 %

Passons à la santé. La Caisse Andorrane de Sécurité Sociale et le Ministère de la Santé travaillent pour étendre à cent pour cent la couverture des actes médicaux liés au cancer. La distinction actuelle est importante : l'hospitalisation peut être entièrement prise en charge, tandis que de nombreux tests et traitements ambulatoires continuent d'être couverts à 90 %, ce qui oblige souvent le patient à payer d'avance. L'association ASSANDCA dit connaître au moins une dizaine de personnes qui rencontrent des difficultés pour faire face à ces dépenses. Le Directeur des Prestations de la CASS a expliqué que des travaux sont en cours pour faire évoluer le cadre réglementaire et évoluer vers le tiers payant. Pas encore de couverture universelle approuvée. Lorsqu'il s'agit d'une maladie grave, la différence entre un droit annoncé et un droit applicable peut représenter une facture qu'une famille ne peut pas payer.

3. Les bagueurs capturent 1 300 reines de frelons asiatiques et traitent 37 nids

Et terminons par l'environnement. Les drapeaux rapportent qu'au cours de la campagne de cette année, cent quarante pièges ont été installés contre la guêpe asiatique, 1 300 reines ont été capturées et trente-sept nids ont été localisés et traités. Cette espèce est répertoriée en Andorre comme envahissante et peut nuire aux abeilles, aux autres pollinisateurs et à l'apiculture. Le travail se fait avec les communes et les apiculteurs. Les chiffres montrent une activité de contrôle, mais ils ne prouvent pas par eux-mêmes que l'expansion a cessé. Les responsables prévoient d'évaluer les résultats en janvier. Si un

nid est détecté, le plus prudent est d’en avertir les services compétents et de ne pas le manipuler.